

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

### AVIS PUBLIC

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 21 août 2023** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### **Nature et effets :**

La demande vise à permettre l'empiètement de l'entrée charretière et de l'aire de stationnement de 2,80 mètres maximum dans la façade avant du bâtiment principal alors que le règlement ne permet pas l'empiètement de l'aire de stationnement, soit une dérogation de 2,80 mètres maximum.

#### **Identification du site concerné:**

L'immeuble visé est situé sur le lot 4 711 565 du cadastre officiel du Québec dont la propriété est située au 28, rue Beaucage à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Messieurs Alex Clément et Maxime Clément.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

(Original signé)

Marie-Josée Masson  
Directrice générale et greffière-trésorière